

# Droits voisins : les mesures d'urgence prononcées à l'encontre de Google

Publié le 09 avril 2020

---

## Droits voisins

3 points pour comprendre les droits voisins

Décision n° 20-MC-01

Autorité de la concurrence



### LE CADRE LÉGAL

---

La loi du **24 juillet 2019** transpose en droit français la **directive sur le droit d'auteur et les droits voisins du 17 avril 2019**.

Elle confère aux éditeurs et agences de presse le droit d'autoriser ou interdire la reproduction de leurs publications par les plateformes numériques.

### LES CONTENUS CONCERNÉS

---

Sont notamment concernés les **extraits d'articles, photographies, infographies, vidéos**, etc. qui sont affichés par les plateformes numériques au sein de leurs services (Google Search, Google Actualités et Discover par exemple).

### LES OBJECTIFS

---

Mettre en place les conditions d'une **négociation équilibrée** entre plateformes numériques, éditeurs et agences de presse afin de **redéfinir le partage de la valeur** et protéger les investissements consentis.

Droits voisins

# Les mesures d'urgence prononcées à l'encontre de Google

Décision n° 20-MC-01

Autorité  
de la concurrence

## OUVRIR LES NÉGOCIATIONS...

Google devra négocier avec les éditeurs et agences de presse qui en font la demande **la rémunération due pour la reprise de leurs contenus protégés** selon des critères transparents, objectifs et non discriminatoires.



## POUR ABOUTIR À UNE RÉMUNÉRATION

Les négociations doivent aboutir à une **proposition de rémunération effective** de la part de Google.



Application rétroactive dès le **24 octobre 2019** : date d'entrée en vigueur de la loi sur les droits voisins

### Délai de 3 mois

Google devra conduire avec les éditeurs et les agences de presse qui en font la demande les négociations dans un délai de 3 mois à partir de la demande d'ouverture de négociation.



### Neutralité

Ni l'indexation, ni le classement, ni la présentation des contenus protégés ne devront être affectés par et pendant les négociations.



### Rapports mensuels

Google devra fournir à l'Autorité des rapports mensuels sur la manière dont elle se conforme à la décision.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Droits voisins : l'Autorité fait droit aux demandes de mesures conservatoires présentées par les éditeurs de presse et l'AFP

[Lire le communiqué](#)